



# Recueil d'avis

Séance Plénière  
du 23 janvier 2015



# Séance Plénière du 23 janvier 2015

---

---

- **Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans les Collectivités Territoriales**

*Avis de synthèse des Commissions*

**adopté à l'unanimité**

- **Budget Primitif 2015,**

*Avis de la Commission "Finances Evaluation"*

*Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"*

*Avis de la Commission "Emploi Formation"*

*Avis de la Commission "Mobilités"*

*Avis de Commission "Cohésion sociale"*

*Avis de la Commission "Environnement et Territoire"*

**adoptés à l'unanimité moins 5 abstentions**

- **Territorialisation des politiques régionales et Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires - Bilan des CADT et projet de contrat cadre,**

*Avis conjoint des Commissions Cohésion Sociale et Environnement et Territoire*

**adopté à l'unanimité**

- **Rapport d'exécution 2014 – Pacte Lorraine**

*Synthèse des avis du GT Pacte Lorraine et des commissions*

**adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions**

Le Président,

Roger CAYZELLE

# Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans les Collectivités Territoriales

Séance plénière  
du 23 janvier 2015

# Synthèse des avis des commissions

*Séance plénière du 23 janvier 2015*

---

**Objet :** *Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans les Collectivités Territoriales*

**Rapporteur :** *Frédéric MARION*

Comme pour les précédentes éditions, toutes les Commissions se sont saisies de ce 4<sup>ème</sup> rapport et ont fait part de leurs appréciations qui sont intégrées dans cet avis de synthèse.

Le CESEL salue la qualité et la clarté de ce document, qui présente de manière globale les nombreuses politiques menées en interne et en externe par le Conseil régional de Lorraine en faveur du développement durable. Ce faisant, il met en lumière la grande diversité des actions et participe à **diffuser la « culture » du développement durable en région**.

Le CESEL est très sensible à l'importance du partage de la connaissance et des enjeux du développement durable en direction d'un plus large public.

A l'instar de ses avis précédents, il estime qu'un « **volet gouvernance** » permettrait d'enrichir encore ce document et de mieux comprendre comment s'articulent les différentes politiques d'intervention en la matière.

Si l'édito en reprend une partie, d'autres **grands temps forts de mobilisation des acteurs** de cette année 2014 ne sont pas suffisamment valorisés comme la conférence annuelle du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie), l'Observatoire Régional de l'énergie en Lorraine (OREL) ou encore le projet de SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

Dans le même esprit, le CESEL pense qu'un lien reste à construire entre ce rapport et les initiatives pour la création de nouveaux indicateurs de richesse, de développement et de bien-être. L'élaboration des **Indicateurs Territoriaux du Développement Durable (ITDD)** en Lorraine participe de cet objectif. Initiée par le CESEL, elle associe le Conseil régional de Lorraine, le SESGAR, la DREAL, l'INSEE Lorraine, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la BPALC (Banque populaire Alsace Lorraine Champagne). Le CESEL en outre se réjouit d'apprendre, à la lecture du Budget Primitif 2015, que le Conseil régional de Lorraine vient d'adhérer à l'indicateur « **Betterlife Index** » mis en œuvre par l'OCDE et espère que cette initiative viendra enrichir la démarche « ITDD Lorraine ».

En ce qui concerne le **contenu des fiches**, le CESEL regrette que certaines n'aient pas été mises à jour et que tous les chiffres clés datent de 2013 ; ils sont donc identiques à ceux du précédent rapport.

Il déplore donc qu'une fois de plus ses préconisations relatives à la **méthode d'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques** ne soient pas prises en compte, alors qu'il est évident que ce rapport gagnerait en intérêt s'il intégrait :

- des objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre pour chacune des actions ;
- un suivi des indicateurs dans le temps permettant de mesurer l'avancement, l'efficacité et les marges de progrès sur les différents axes.

En ce qui concerne le volet **efficacité économique**, il apparaît que la valorisation de la Forêt est insuffisante, notamment pour son rôle dans la transition énergétique.

Sur les **opérations immobilières régionales**, et alors que le Conseil Régional se veut « exemplaire et proactif », le CESEL regrette que ne soit prise en compte que la Règlementation Thermique (RT) 2012, soit le « minimum légal » de la réglementation actuelle. Il rappelle, à nouveau cette année, qu'il serait important de se positionner de manière plus volontariste sur des réalisations à énergie positive pour donner l'exemple, mais également pour avoir un impact éducatif sur les utilisateurs.

Le CESEL réitère également ses observations précédentes sur le développement nécessaire des plateformes PRAXIBAT dont le nombre (14) demeure encore insuffisant.

Ces deux préconisations du rapport « Formation et Développement Durable –Bâtiment » de juin 2013, avaient en effet été reprises dans l'avis sur le rapport développement durable 2013.

Par ailleurs, s'agissant d'un enjeu sociétal fort, le CESEL demande la réalisation d'un état des lieux sur le niveau **d'accessibilité dans les établissements d'enseignement** de la Région, à l'instar de ce qui avait été fait pour les gares et rames de transport TER dans le cadre du **Schéma d'accessibilité**.

Sur la partie *Fonctionnement de l'Institution*, le CESEL note que l'équipement en tablettes des membres de la 2<sup>nde</sup> Assemblée régionale ne figure pas dans le paragraphe dématérialisation, au même titre que les Conseillers régionaux. Au-delà de son caractère anecdotique, cette remarque vaut pour l'ensemble des documents de communication interne, dans l'objectif d'informer ou de rappeler à chacun l'existence des deux Assemblées régionales, qui marque la spécificité de la collectivité régionale.

**Le Président,**

**Roger CAYZELLE**

# Budget Primitif 2015

Séance plénière du  
23 janvier 2015

## Avis de la Commission

### Finances et Evaluation

*Séance plénière du 23 janvier 2015*

---

**Objet :** *Budget Primitif 2015*

**Rapporteur :** *Alain VIZOT*

Comme elle a pu le faire lors du précédent Budget Primitif 2014, la Commission *Finances et Evaluation* tient à souligner à nouveau la qualité du rapport qui lui a été soumis. Cette qualité de présentation avait déjà été relevée lors de l'examen du rapport introductif au Débat d'Orientations Budgétaires. D'ailleurs, la Commission se félicite de la continuité de lecture entre ces deux documents, ce qui facilite le suivi des orientations régionales.

La Commission *Finances et Evaluation* souhaite également souligner la tendance haussière de ce budget puisqu'il augmente de 1,7% (hors opérations revolving et renégociation de dettes) par rapport au Budget Primitif 2014 après une augmentation de 2% en 2014 – même s'il est à noter que l'évolution du budget serait baissière de 0,6% hors intégration de la nouvelle programmation des crédits européens.

#### **1) Analyse des recettes du Budget Primitif :**

La Commission prend acte de la baisse importante des dotations de l'Etat qui s'inscrivent dans le cadre du Pacte de Responsabilité et de croissance conclu entre l'Etat et les Collectivités Locales. Cette baisse de 17 M€ par an sur les exercices 2015, 2016 et 2017 est compensée principalement par la fiscalité indirecte et notamment par les nouvelles modalités de mise en œuvre de la contribution à la taxe d'apprentissage ou de la TICPE (hors TICPE Grenelle). La Commission s'émeut d'ailleurs de la complexité de la lisibilité des recettes fiscales des Conseils Régionaux.

La Commission tient à souligner également que la « croissance » de ce Budget Primitif du Conseil Régional de Lorraine tient principalement à l'inscription de la Programmation Opérationnelle 2015-2020 dans le budget régional. Cette inscription a été faite en intégralité en ce qui concerne les AP et les AE, soit près de 400 M€ et en annuité pour les Crédits de Paiement à hauteur de 21,9 M€.

### **Remarques de la Commission Finances et Evaluation :**

La Commission a pris acte des explications données sur la ventilation des crédits européens et des effets de levier qu'ils devraient générer sur les politiques régionales, notamment en matière d'innovation. Elle a pris acte également d'une prochaine présentation de la programmation européenne par les services du Conseil Régional de Lorraine devant les membres de la Commission *Finances et Evaluation*.

La Commission se félicite enfin du lobbying qui a pu être fait pour obtenir et garder le statut de région intermédiaire pour la Lorraine ce qui lui permet de bénéficier d'une enveloppe de crédits supérieure, notamment à celles des régions Alsace et Champagne Ardenne. Elle se félicite également que cette enveloppe soit isolée, qu'elle ne puisse être consacrée qu'à des actions émanant du territoire lorrain et qu'elle ne fasse pas l'objet d'une dilution avec les deux autres régions d'Alsace et de Champagne Ardenne sur l'ensemble de la durée de la programmation soit jusqu'en 2020.

En revanche, la Commission *Finances et Evaluation* regrette que n'aient pas été mis en œuvre les moyens nécessaires à la recherche d'autres outils financiers permettant des effets de levier importants. Tant en ce qui concerne le CPER – dont l'analyse sera rendue prochainement -, le Programme Investissements d'Avenir n°2 ou le programme Horizon 2020, la Commission *Finances et Evaluation* pense qu'il devrait être recherchée une meilleure coordination des acteurs publics afin d'être plus pro actif et gagner ainsi en efficacité – en prenant notamment exemple sur l'Alsace.

### **2) Les dépenses :**

Hors crédits européens nouveaux, les dépenses 2015 du Conseil Régional de Lorraine s'élèvent à 990,5 M€ en baisse de 0,5% par rapport à l'exercice 2014 où elles s'élevaient à 995,7 M€. Cette diminution de 5 millions d'euros s'explique principalement par un fort recul des dépenses d'investissement de 11,8%, soit une baisse de près de 40 M€ par rapport à l'exercice précédent. A l'intérieur de cette baisse, près de 75% est dû à la baisse de l'investissement dans les transports.

A contrario, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 4,8%, dont une forte hausse des dépenses de fonctionnement en ce qui concerne les dépenses dans le secteur de la formation professionnelle ainsi que dans les politiques en faveur du T.E.R.

Pour le détail des dépenses, la Commission *Finances et Evaluation* renvoie aux avis des Commissions.

**Remarques de la Commission *Finances et Evaluation* :**

Si la Commission peut comprendre certains choix de reports de décision d'investissement, notamment en ce qui concerne les acquisitions de matériels roulants, elle regrette que, dans une période caractérisée par des difficultés économiques certaines, le Conseil Régional de Lorraine ne prenne pas une part plus importante à l'investissement public.

Ainsi qu'elle l'avait indiqué lors de l'examen du Budget Primitif 2014, elle regrette à nouveau que les montants qui sont effectivement consacrés au Pacte ne fassent pas l'objet dans l'exécution du Budget d'un fléchage précis afin de permettre le suivi et l'évaluation de ce programme essentiel à l'avenir de la Lorraine. Même si le Pacte fait l'objet d'une présentation particulière sur laquelle le CESE de Lorraine se prononce, la Commission *Finances et Evaluation* estime que le Pacte Lorraine devrait être visible au cœur même du Budget Primitif.

**3) La structure financière et l'endettement**

La Commission *Finances et Evaluation* a pris acte de la hausse de 9 M€ de l'emprunt prévue sur l'exercice 2015 ce qui porterait l'emprunt global à hauteur de 79 M€. Cette hausse de l'emprunt s'explique par une baisse de l'épargne brute, elle-même relative à une hausse des dépenses de fonctionnement conjuguée à une baisse des recettes de fonctionnement.

La Commission tient, hormis les Partenariats Publics-Privés dont le poids ne cesse de croître dans le budget régional, à souligner la qualité de l'endettement et des choix d'emprunt réalisés par le Conseil Régional de Lorraine.

**Remarques de la Commission *Finances et Evaluation* :**

Reprenant l'avis exprimé par les Présidents de Commission et malgré les Commissions Mixtes qui ont pu être mises en place, la Commission *Finances et Evaluation* se fait l'écho d'une demande d'une meilleure concertation en amont sur les choix et les orientations politiques.

Dans un contexte de difficulté économique et budgétaire et dans le cadre de la réforme territoriale qui s'engage, elle estime que des échanges plus approfondis entre les deux Assemblées Régionales ne pourraient être que bénéfiques aux intérêts de la Lorraine.

**La Présidente,**

**Marie-Madeleine MAUCOURT**

***Annexes :***

- ***évolution comparée des budgets 2014 et 2015***
- ***informations générales CA Lorraine depuis 2007 et BP 2015***



Comparatif BP 2015 avec BP 2014 et BS+DM 2014

	BP 2014			BS+DM 2014			BP 2015			Evolution BP 2015 / BP 2014		
	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total
<b>Services généraux</b>	<b>2 509</b>	<b>61 500</b>	<b>64 009</b>	<b>2 509</b>	<b>62 452</b>	<b>64 961</b>	<b>2 747</b>	<b>59 804</b>	<b>62 551</b>	<b>9,5%</b>	<b>-2,8%</b>	<b>-2,3%</b>
dt personnel non ventilé		38 901	38 901		38 901	38 901		40 162	40 162		3,2%	3,2%
dt moyens généraux	2 509	17 144	19 653	2 509	18 096	20 605	2 747	13 845	16 592	9,5%	-19,2%	-15,6%
dt Conseil Regional		3 841	3 841		4 241	4 241		1 556	1 556		10,4%	10,4%
dt CES		1 614	1 614		1 614	1 614		1 556	1 556		-3,6%	-3,6%
<b>Subvention globale</b>	<b>15 558</b>	<b>5 945</b>	<b>21 503</b>	<b>16 392</b>	<b>9 626</b>	<b>26 018</b>	<b>14 064</b>	<b>4 172</b>	<b>18 236</b>	<b>-9,6%</b>	<b>-29,8%</b>	<b>-15,2%</b>
<b>formation prof et apprentissage</b>	<b>8 095</b>	<b>164 265</b>	<b>172 360</b>	<b>9 095</b>	<b>170 700</b>	<b>179 795</b>	<b>6 478</b>	<b>187 726</b>	<b>194 204</b>	<b>-20,0%</b>	<b>14,3%</b>	<b>12,7%</b>
dt formation professionnelle	1 120	56 876	57 996	2 120	62 928	65 048	280	78 272	78 552	-75,0%	37,6%	35,4%
dt apprentissage	6 525	68 113	74 638	6 525	68 091	74 616	5 842	65 723	71 565	-10,5%	-3,5%	-4,1%
dt formation sanitaire et sociale	450	39 276	39 726	450	39 681	40 131	356	43 731	44 087	-20,9%	11,3%	11,0%
<b>enseignement</b>	<b>66 798</b>	<b>174 169</b>	<b>240 967</b>	<b>74 229</b>	<b>175 091</b>	<b>249 320</b>	<b>70 583</b>	<b>175 882</b>	<b>246 465</b>	<b>5,7%</b>	<b>1,0%</b>	<b>2,3%</b>
dt lycée	38 215	156 203	194 418	38 720	156 575	195 295	47 535	160 334	207 869	24,4%	2,6%	6,9%
dt personnel		95 930	95 930		95 930	95 930		95 930	95 930			
dt enseignement supérieur	24 719	6 925	31 644	31 645	7 225	38 870	19 898	6 554	26 452	-19,5%	-5,4%	-16,4%
dt services périscolaires	3 864	11 041	14 905	3 864	11 291	15 155	3 150	8 994	12 144	-18,5%	-18,5%	-18,5%
<b>culture,sports,loisirs</b>	<b>5 258</b>	<b>26 566</b>	<b>31 824</b>	<b>5 483</b>	<b>26 606</b>	<b>32 089</b>	<b>2 563</b>	<b>27 355</b>	<b>29 918</b>	<b>-51,3%</b>	<b>3,0%</b>	<b>-6,0%</b>
dt culture	4 765	20 142	24 907	4 890	20 082	24 972	2 189	20 761	22 950	-54,1%	3,1%	-7,9%
dt sport	493	6 424	6 917	593	6 524	7 117	374	6 594	6 968	-24,1%	2,6%	0,7%
<b>santé et action sociale</b>	<b>1 660</b>	<b>752</b>	<b>2 412</b>	<b>1 360</b>	<b>572</b>	<b>1 932</b>	<b>925</b>	<b>475</b>	<b>1 400</b>	<b>-44,3%</b>	<b>-36,8%</b>	<b>-42,0%</b>
dt santé	1 660	752	2 412	1 360	572	1 932	925	475	1 400	-44,3%	-36,8%	-42,0%
<b>aménagement des territoires</b>	<b>29 086</b>	<b>11 882</b>	<b>40 968</b>	<b>38 778</b>	<b>10 861</b>	<b>49 639</b>	<b>31 196</b>	<b>12 455</b>	<b>43 651</b>	<b>7,3%</b>	<b>4,8%</b>	<b>6,5%</b>
dt politique de la ville	3 332	0	3 332	3 332	0	3 332	0	0	0	-100,0%		-100,0%
dt agglomération	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
dt espace rural et autres espaces	23 424	3 176	26 600	33 897	3 161	37 058	29 424	3 422	32 846	25,6%	7,7%	23,5%
dt TIC	2 170	15	2 185	1 389	30	1 419	1 416	375	1 791	-34,7%	2400,0%	-18,0%
dt autres actions	160	8 691	8 851	160	7 670	7 830	356	8 658	9 014	122,5%	-0,4%	1,8%
<b>environnement</b>	<b>9 253</b>	<b>7 390</b>	<b>16 643</b>	<b>8 984</b>	<b>8 135</b>	<b>17 119</b>	<b>5 158</b>	<b>6 923</b>	<b>12 081</b>	<b>-44,3%</b>	<b>-6,3%</b>	<b>-27,4%</b>
dt traitement des déchets	55	134	189	55	134	189	8	14	22	-85,5%	-89,6%	-88,4%
dt actions transversales	1 013	3 981	4 994	1 013	4 031	5 044	571	3 731	4 302	-43,6%	-6,3%	-13,9%
dt patrimoine naturel	445	1 404	1 849	394	1 454	1 848	420	1 312	1 732	-5,6%	-6,6%	-6,3%
dt politique énergie	7 740	1 871	9 611	7 522	2 516	10 038	4 159	1 866	6 025	-46,3%	-0,3%	-37,3%
<b>transports</b>	<b>77 097</b>	<b>155 904</b>	<b>233 001</b>	<b>74 147</b>	<b>174 624</b>	<b>248 771</b>	<b>48 329</b>	<b>172 515</b>	<b>220 844</b>	<b>-37,3%</b>	<b>10,7%</b>	<b>-5,2%</b>
dt TER	65 854	153 453	219 307	62 443	172 153	234 596	39 848	169 893	209 741	-39,5%	10,7%	-4,4%
dt infrastruct. rout.	3 423	0	3 423	3 423	0	3 423	0	4 150	4 150	21,2%		21,2%
dt transports fluviaux	1 050	0	1 050	975	0	975	660	660	660	-37,1%		-37,1%
dt autres transports	6 770	2 451	9 221	7 306	2 471	9 777	3 671	2 622	6 293	-45,8%	7,0%	-31,8%
<b>action économique</b>	<b>52 462</b>	<b>30 604</b>	<b>83 066</b>	<b>61 503</b>	<b>31 622</b>	<b>93 125</b>	<b>43 681</b>	<b>22 736</b>	<b>66 417</b>	<b>-16,7%</b>	<b>-25,7%</b>	<b>-20,0%</b>
dt recherche innovation	12 966	10 775	23 741	12 966	10 775	23 741	10 599	6 450	17 049	-18,3%	-40,1%	-28,2%
dt interventions transversales	22	4 267	4 289	22	4 267	4 289	26	1 667	1 693	18,2%	-60,9%	-60,5%
dt agriculture, agro alimentaire	7 433	2 405	9 838	7 433	2 405	9 838	5 153	1 857	7 010	-30,7%	-22,8%	-28,7%
dt aides aux entreprises	21 318	5 820	27 138	17 317	6 528	23 845	21 502	5 328	26 830	0,9%	-8,5%	-1,1%
dt tourisme	10 723	7 337	18 060	23 765	7 647	31 412	6 401	7 434	13 835	-40,3%	1,3%	-23,4%
<b>dettes et opér. Financières</b>	<b>53 655</b>	<b>34 490</b>	<b>88 145</b>	<b>53 655</b>	<b>34 348</b>	<b>88 003</b>	<b>57 935</b>	<b>36 045</b>	<b>93 980</b>	<b>8,0%</b>	<b>4,5%</b>	<b>6,6%</b>
dt remboursement en capital	47 076	0	47 076	47 076	0	47 076	49 600	49 600	49 600	5,4%		5,4%
dt intérêts		27 240	27 240		27 098	27 098		27 516	27 516		1,0%	1,0%
<b>dt dettes afférentes aux PPP</b>	<b>6 579</b>	<b>7 250</b>	<b>13 829</b>	<b>6 579</b>	<b>7 250</b>	<b>13 829</b>	<b>8 335</b>	<b>8 529</b>	<b>16 864</b>	<b>26,7%</b>	<b>17,6%</b>	<b>21,9%</b>
<b>frais fonction. Groupe d'élus</b>	<b>828</b>	<b>828</b>	<b>828</b>	<b>828</b>	<b>828</b>	<b>828</b>	<b>790</b>	<b>790</b>	<b>790</b>	<b>-4,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-4,6%</b>
dt personnel		708	708		708	708		708	708			
<b>Provisions</b>					11 000	11 000						
<b>Total Budget hors FONDS EUROPEENS</b>	<b>321 431</b>	<b>674 295</b>	<b>995 726</b>				<b>283 659</b>	<b>706 878</b>	<b>990 537</b>	<b>-11,8%</b>	<b>4,8%</b>	<b>-0,5%</b>
<b>Fonds Européens (nouvelle programmation)</b>							<b>17 009</b>	<b>4 874</b>	<b>21 883</b>			
dt FSE								824	824			
dt FEDER							17 009	4 050	21 059			
dt autres												
<b>Total Budget hors opérations revolving</b>	<b>321 431</b>	<b>674 295</b>	<b>995 726</b>	<b>346 135</b>	<b>716 465</b>	<b>1 062 600</b>	<b>300 668</b>	<b>711 752</b>	<b>1 012 420</b>	<b>-6,5%</b>	<b>5,6%</b>	<b>1,7%</b>
<b>Opérations revolving</b>	<b>5 565</b>	<b>674 295</b>	<b>5 565</b>	<b>5 565</b>	<b>716 465</b>	<b>1 068 165</b>	<b>7 203</b>	<b>711 752</b>	<b>7 203</b>	<b>29,4%</b>	<b>5,6%</b>	<b>29,4%</b>
<b>Total Budget</b>	<b>326 996</b>	<b>674 295</b>	<b>1 001 291</b>	<b>351 700</b>	<b>716 465</b>	<b>1 068 165</b>	<b>307 871</b>	<b>711 752</b>	<b>1 019 623</b>	<b>-5,8%</b>	<b>5,6%</b>	<b>1,8%</b>
<b>Part Invest et Fonct/ budget hors revolving</b>	<b>32,3%</b>	<b>67,7%</b>	<b>67,7%</b>	<b>32,6%</b>	<b>67,4%</b>	<b>67,4%</b>	<b>29,7%</b>	<b>70,3%</b>	<b>29,7%</b>	<b>70,3%</b>	<b>29,7%</b>	<b>70,3%</b>

## Informations financières et ratios du CA Lorraine

Lorraine	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	DM 2014	BP 2015	Evolution 2007/2015
Population totale	2 310 376	2 310 376	2 343 000	2 346 361	2 350 112	2 350 920	2 350 657		2 349 816	1,7%
Dépenses réelles de fonctionnement / population	216,10	251,63	283,61	288,38	283,84	291,38	290,73	304,79	302,90	40,2%
produit des impositions directs / population	66,24	69,16	77,71	73,90	62,83	63,59	65,55	67,03	67,19	1,4%
recettes réelles de fonctionnement / population	283,45	310,45	333,67	346,48	347,16	353,92	352,69	359,09	360,40	27,1%
dépenses d'équipement brut / population	101,09	110,62	113,21	94,61	91,93	85,26	116,34	120,36	98,75	-2,3%
encours de la dette / population	187,21	219,81	264,85	286,86	289,59	310,29	386,32	419,53	419,53	124,1%
dotation globale de fonctionnement / population	90,75	92,35	92,60	92,93	92,82	92,67	94,21	92,48	86,24	-5,0%
dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctt	8,99%	15,52%	16,91%	17,26%	17,68%	17,80%	18,50%	18,30%	18,90%	110,2%
coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,90	0,97	0,97	nc	nc	NC	NC	NC		
dép. réelles de fonctt + rembt annuel dette en capital / recettes réelles de fonctt	79,56%	84,30%	88,49%	87,35%	86,36%	87,03%	87,85%	91,20%	90,90%	14,3%
dépenses d'équipement brut / recettes réelles fonctt	35,66%	35,63%	33,93%	27,31%	26,48%	24,09%	32,99%	33,50%	27,40%	-23,2%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctt	66,95%	70,80%	79,37%	82,79%	86,01%	87,67%	109,52%	107,60%	116,40%	73,9%
potentiel fiscal / habitant	92,56	98,83	NC	NC	NC	NC				

	CA 2013						BP 2014		Evolution 2007/2015	
	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	hors PPP	avec PPP		
Montants en M€	654,9	717,3	781,8	813,0	814,6	831,8	829,1	829,1	845,7	846,8
Recettes réelles fonctionnement										
- Dépenses réelles fonctionnement ( en M€ )	499,3	581,4	664,5	676,6	662,7	684,8	683,5	683,5	674,3	711,1
= Epargne brute	155,6	135,9	117,3	136,3	151,9	147,0	145,7	145,7	171,4	135,7
Endettement ( en M€ )	432,5	507,80	620,5	673,08	701	729	756	908	784	1048,0
Endettement / épargne brute ( en années)	2,8	3,7	5,3	4,9	4,6	5,0	5,2	6,2	4,6	7,7

## Avis de la Commission

# Economie Innovation Recherche

*Séance plénière du 23 janvier 2015*

---

**Objet :** *Budget Primitif 2015*

**Rapporteur :** *François GODINOT*

La Commission *Economie Innovation Recherche* a étudié le dernier Budget Primitif de la Région Lorraine, avant la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale. Aussi, ce budget revêt-il une importance spécifique, puisqu'il servira de base de comparaison avec les deux autres régions, sur leurs budgets destinés aux actions économiques respectifs.

Les axes et les priorités économiques soutenus dans ce budget sont dans la continuité de la politique économique initiée par le Conseil Régional.

Au titre de l'action économique, le Budget Primitif comprend 76 508 K€ de crédits de paiement d'investissement, en baisse de 9.4 % en comparaison avec 2014, et 34 135 k€ de crédits de paiement de fonctionnement, en baisse de 20 % par rapport à 2014.

Toutes les thématiques économiques sont concernées par cette baisse. Elle est comprise par la Commission comme une volonté de poursuivre les actions structurantes de fond de la Région, alors que l'essentiel des grands projets auront été financés en 2014 (CEA Tech Lorraine et antenne de la SATT Grand Est, fonds d'amorçage, fonds européen des matériaux, fonds numérique, institut Lafayette, création d'une SAS à vocation énergétique, Programme d'équipement DAVM).

La Lorraine étant reconnue comme « région en transition » par l'Union Européenne, les fonds européens pour la période de programmation 2014 – 2020 sont en hausse de 260 M€.

Le choix de la Région de consacrer 89 % de la maquette FEDER aux priorités que sont l'innovation, les PME, la transition énergétique et le numérique est salué par la Commission.

Les fonds européens (notamment FEDER et FEADER) seront donc plus systématiquement sollicités pour l'efficacité économique. La Commission tient donc à souligner que cela représentera un élément de complexité dans le montage des dossiers économiques, ainsi que dans leur exécution et leur suivi. Il faudra en tenir compte avec les partenaires et les porteurs de projets.

**Le Président,**

**Jean ARNOULD**

## Avis de la Commission

### Emploi Formation

*Séance plénière du 23 janvier 2015*

---

**Objet :** *Budget Primitif 2015*

**Rapporteur :** *Catherine THUET*

La Commission *Emploi- Formation*, prend acte de ce que le Budget Primitif qui lui est soumis aujourd'hui pour avis, est construit dans la stricte déclinaison des Orientations Budgétaires qui avaient été présentées en décembre 2014. De ce fait, la Commission précise que les remarques qu'elle avait formulées le 12 décembre 2014 dans son avis sur le DOB, demeurent toujours d'actualité. Elle se félicite donc de l'assurance qui lui a été donnée de l'organisation de rencontres de travail sur des thématiques spécifiques (par exemple, E2C, apprentissage, formations sanitaire et sociales, formation de publics spécifiques, mise en œuvre des compétences nouvelles, etc...), afin de partager les informations sur les mesures déployées et en mieux comprendre le bien fondé.

La Commission relève que dans le contexte actuel des réformes en cours, ce budget est un budget d'attente. Au titre des dépenses sur la formation, la Commission constate, en autorisations d'engagement et crédits de paiement respectivement, des augmentations de 5,2% (13 M€) et 8,4 % (20,599 M€). Elle constate aussi sur les investissements, une forte baisse (moins 60,1%) des autorisations de programme. Sur l'enseignement supérieur, ce sont les crédits de paiement qui sont en baisse de moins 19,1 et 9,6 %.

En parallèle, la Commission souligne aussi une évolution positive des ressources liées à la formation, progression due aux transferts de compétences (8,107 M€), aux nouveaux programmes européens, ou encore, aux nouvelles ressources fiscales relatives à la formation professionnelle. Pour mémoire, elle rappelle par ailleurs le désengagement financier important sur les lignes formation intervenu sur le précédent exercice 2014 (21M€).

Dans ce contexte, si la Commission se félicite de ce presque maintien du budget formation, elle constate cependant que les nouvelles compétences devront être assumées sans budget alloué supplémentaire. Il est donc nécessaire d'insister, encore une fois, sur l'importance des investissements en la matière. Par exemple, pourrions-nous accompagner réellement une relance de l'apprentissage ? Le développement du numérique est-il suffisamment anticipé et favorisé ? La nécessaire adaptation permanente de l'appareil de formation peut-elle se réaliser au meilleur rythme ? De quelle manière les nouveaux transferts de compétences vont ils se traduire concrètement en actions ?

Dans ces conditions, un réel partage d'informations et l'institution d'une coopération constructive avec les partenaires, une nouvelle fois affirmée, sont plus que jamais nécessaires.

**Le Président,**

**Olivier CAYLA**

## Avis de la Commission

### Mobilités

Séance plénière du 23 janvier 2015

**Objet :** Budget Primitif 2015

**Rapporteur :** Claudine RENARD

#### 1. Récapitulatif des éléments chiffrés

K€	AP	AE	CPI	CPF
<b>MOBILITE / AXE Développement Durable</b>	<b>17 820</b>	<b>165 108</b>	<b>22 393</b>	<b>170 235</b>
<i>Variation/ 2014</i>	<i>+ 6 670</i>	<i>-8 994</i>	<i>- 12 488</i>	<i>+16 611</i>
<b>MOBILITE / Axe Territoire</b>	<b>1 000</b>	<b>-</b>	<b>23 091</b>	<b>-</b>
	<i>-5 000</i>		<i>- 12 490</i>	
<b>INFRASTRUCTURES</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>3 938</b>	<b>2 000</b>
dont MNL	2 000	2 000	2 000	2 000
dont plateformes	-	-	338	-
dont route Belval			1 600	
<i>Variation/ 2014</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-1 798</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>20 820</b>	<b>167 108</b>	<b>49 422</b>	<b>172 235</b>

La Commission constate que le Budget Primitif 2015 correspond bien au Débat d'Orientation Budgétaire. Elle prend note des principales évolutions, par rapport au budget 2014, des inscriptions budgétaires sur les axes relevant de sa compétence.

Conformément au cycle pluriannuel des **investissements en infrastructures**, des montants importants sont engagés en début de période en autorisations de programmes (LGV Est). Les crédits de paiements sont quant à eux de plus faible ampleur, car échelonnés sur plusieurs années, ils diminuent généralement en fin d'échéance (projets ferroviaire du CPER 2007-2013).

Les baisses constatées en autorisations de programme traduisent le report des opérations du volet routier des précédents CPER qui seront réintégrées dans le prochain CPER 2015-2020.

A l'inverse, les hausses sont liées à l'inscription des fonds pour la mise en accessibilité des gares et l'actualisation financière du marché des huit premières rames Régiolis établi aux conditions économiques de 2009.

Sur l'enjeu de renouvellement du parc de matériel roulant, la Commission comprend la décision de reporter le projet d'acquisition des rames d'occasion auprès de la région Alsace. En effet, la fusion impliquera une remise à plat de l'ensemble des objectifs et des moyens mis en œuvre pour assurer les compétences de la nouvelle entité.

En ce qui concerne les dépenses de **fonctionnement**, les évolutions à la hausse et la baisse sont principalement liées aux négociations menées dans le cadre de la revoyure de la convention signée avec la SNCF.

## 2. Les grands axes de la politique régionale

La Commission soutient la demande du Conseil Régional de Lorraine de bénéficier de l'impact de la hausse des tarifs SNCF en 2015, et ainsi de réduire d'environ 560 000 € **sa contribution au financement du TER**. En effet, l'accord signé en 2014 sur le devis 2015 ayant été négocié sur la base de montants de recettes inférieurs, les efforts de maîtrise des coûts en seraient diminués d'autant. En revanche, si cette hausse tarifaire était maintenue sur les prochaines années, la Commission souhaite que les montants correspondants soient en priorité **réaffectés au financement du cadencement** en cas de besoin, de façon à se rapprocher au maximum du projet présenté lors des consultations publiques.

La Commission se réjouit également d'apprendre qu'un **débat** devrait être organisé, lors de la Séance Plénière du Conseil Régional de Lorraine d'avril, sur la base des préconisations et pistes de réflexion du rapport « **Pour un modèle économique durable du TER Métrolor** ».

Sur le projet de **centre de maintenance de Jarville**, la Commission, tout comme le Conseil Régional de Lorraine, attend les éléments d'expertise de la SNCF qui justifieraient l'abandon du projet. Ces éléments devront démontrer que la nouvelle organisation liée au cadencement ne conduirait ni à la saturation des sites de maintenance existants de Metz et Thionville, ni à une augmentation des charges de maintenance en raison, notamment, des kilomètres parcourus.

La Commission partage la volonté du Conseil Régional de Lorraine de réaliser la maintenance du parc régional en Lorraine et de poursuivre ses démarches **d'acquisition des emprises ferroviaires** afin de pouvoir faire face à toutes les éventualités.

La Commission note avec satisfaction l'inscription de 16 M€ d'autorisation de programme des fonds FEDER pour favoriser l'**accessibilité aux personnes à mobilité réduite** (PMR). Elle partage pleinement la position du Conseil Régional de Lorraine de solliciter le cofinancement de l'Etat à même hauteur que la Région, soit 25% du coût des aménagements. Cet équilibre devrait permettre d'engager en 2015 deux grands projets dans les gares très fréquentées d'Hagondange et de Pont-à-Mousson. Les reports successifs de l'échéance de cette politique majeure en faveur de « l'égalité des chances » interdisent tout nouveau retard dans la réalisation des projets.

La Commission défend également l'inscription d'un volet intermodalité afin que le prochain **CPER 2015-2020** ne remette pas en cause ce qui avait constitué une spécificité lorraine dans le précédent.

Sur le **volet intermodalité transfrontalière**, la Commission se félicite de voir se prolonger le partenariat avec le Grand-Duché du Luxembourg dans le cadre d'un Schéma de Mobilité Transfrontalière (SMOT) « 2 ». Les objectifs partagés d'amélioration de la mobilité portent à la fois sur l'augmentation de la capacité ferroviaire et sur l'intermodalité au sens large, incluant le covoiturage.

La Commission est rassurée d'apprendre que l'ambition de développer ce type de démarche partenariale avec la Sarre est maintenue et étendue à la Rhénanie-Palatinat. Cet axe sera développé dans le cadre de la mise en œuvre de la « stratégie Allemagne » de la Région Lorraine.

Sur les **infrastructures** et les **grands équipements**, la Commission ne note pas d'éléments nouveaux depuis le Débat d'Orientation Budgétaire.

Elle se félicite du soutien renouvelé du Conseil Régional de Lorraine au projet de l'A31 bis et espère qu'il la formalisera à travers un **cahier d'acteur** ou toute autre forme de **contribution dans le cadre du débat public**. La capacité de mobilisation des grands acteurs socioéconomiques s'avère souvent décisive, comme en témoignent les expériences d'autres régions.

En ce qui concerne **l'aéroport MNL**, la Commission s'inquiète de voir que les statistiques de fréquentation des voyageurs se dégradent d'une année sur l'autre et que l'activité fret ne se développe toujours pas.

Pour conclure, la Commission appelle de ses vœux l'union entre les deux Assemblées régionales afin de défendre les intérêts de la région dans l'ensemble des **grands « chantiers »** à mener en 2015.

Au sujet de la **réforme du système ferroviaire**, elle sera attentive à ce qu'elle ne se traduise pas par un impact négatif sur le plan financier pour les régions, mais au contraire par une meilleure organisation et efficacité permettant d'assurer la qualité et la sécurité du réseau.

La Commission souhaite également être partie prenante des réflexions engagées sur les **dessertes ferroviaires nationales de la Lorraine**, notamment sur les Trains d'équilibre du territoire (TET) et les liaisons vers le sud de la France (trains de nuit et de jour). Elle se réjouit de pouvoir participer à l'audition de la Commission « Duron » organisée par le Conseil Régional de Lorraine.

Enfin, en ce qui concerne la **réforme territoriale**, et en attendant de connaître le périmètre exact des compétences, la préparation du rapprochement entre les trois régions impliquera un long travail politique et administratif afin d'harmoniser les différents modèles, tout en **valorisant les spécificités et les plus grandes réalisations de chaque région**.

Une réflexion particulière sur les modes de gestion des services publics devra certainement être menée, sur le service TER mais également sur les services associés comme la **billettique ou l'information multimodale**.

A titre d'exemple, le Conseil régional de Lorraine a intégré dans le nouveau contrat de délégation de la centrale d'information multimodale SIMPLICIM plusieurs hypothèses de façon à pouvoir s'adapter au choix définitif (marché public en Lorraine, « PPP » en Alsace, intégration à la convention avec la SNCF en Champagne-Ardenne).

**Le Président,**

**Jean-Claude THOMAS**

## Avis de la Commission

### Cohésion sociale

*Séance plénière du 23 janvier 2015*

---

**Objet :** *Budget Primitif 2015*

**Rapporteur :** *Emmanuelle CUTTITTA*

La Commission *Cohésion Sociale*, réunie le 16 janvier 2015, a pris connaissance des documents transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine, et notamment du Budget Primitif 2015.

D'une manière générale, les membres de la Commission se félicitent du maintien des efforts consentis par le Conseil Régional de Lorraine notamment dans le secteur de la culture (+ 4% par rapport au Budget Primitif 2014) et dans le secteur de la vie associative.

En effet, alors que l'ensemble des collectivités territoriales sont mises à contribution pour participer à la réduction des déficits publics, le Conseil Régional de Lorraine, en dépit d'une baisse des dotations de l'Etat estimée à 17 millions d'euros en 2015, a décidé de soutenir des secteurs indispensables au maintien d'un haut niveau de cohésion dans notre région.

Cet engagement du Conseil Régional est d'autant plus appréciable qu'il s'inscrit dans le contexte particulier des événements tragiques qui ont marqué la France en ce tout début d'année. Face à la barbarie de certains obscurantismes et la remise en cause des principes qui fondent notre République, seules l'éducation et la culture (sous toutes ses formes d'expression) nous semblent être de nature à faire de nos citoyens des « citoyens éclairés ». Faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture est un impératif auquel le Conseil Régional de Lorraine répond présent, ce dont l'ensemble de la Commission se félicite.

Dans ce contexte, la Commission *Cohésion Sociale* ne peut que se réjouir de la politique du Conseil Régional de Lorraine en faveur du soutien à l'innovation et à la création, et au développement culturel des territoires.

Néanmoins, la force de l'union du 11 janvier dans toute la France nous conduit à nous poser encore davantage les questions de l'éducation, de la circulation de la parole à l'école et dans des lieux parfois délaissés. Il y aurait urgence à soutenir tout effort visant à renouer ici ou là des liens sociaux déchirés par le silence, l'incompréhension, l'ignorance et parfois même le mépris. L'éducation artistique est un outil parmi d'autres. S'adressant prioritairement à des élèves ou des jeunes en dehors du temps scolaire, toute initiative allant dans le sens du partage, de l'échange devrait bénéficier d'un fonds exceptionnel créé par le Conseil Régional de Lorraine. Le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine sera aux côtés du Conseil Régional de Lorraine pour réfléchir aux actions à mener rapidement dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

Par ailleurs, s'agissant des résidences artistiques dans les lycées, la Commission *Cohésion Sociale* souhaite attirer l'attention du Conseil Régional sur la nécessité de bien cibler les lycées bénéficiaires en privilégiant les établissements situés dans les quartiers identifiés par la nouvelle politique de la ville, où l'accès à la culture est plus difficile.

Les membres de la Commission se félicitent également du soutien du Conseil Régional de Lorraine aux grandes institutions et organismes associés pour plus de 11 millions d'euros et encouragent le Conseil Régional dans sa volonté d'avoir, vis-à-vis de ces structures, un haut niveau d'exigence quant à leur rôle dans la société.

La Commission *Cohésion Sociale* est particulièrement attentive aux difficultés que rencontre le Centre Pompidou Metz, mais prend acte avec satisfaction des décisions entérinées lors du dernier conseil d'administration afin d'élaborer un budget, qui n'est certes toujours pas à la hauteur des ambitions qu'exige un tel équipement au service de l'art contemporain, mais qui, accompagné de mesures d'ajustement adéquates, est de nature à garantir une programmation de qualité au service du rayonnement de la Lorraine.

Les membres de la Commission ont pris acte avec satisfaction de la proposition du Vice-Président du Conseil Régional en charge de la politique culturelle d'associer le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine au Comité d'Orientations de la future structure née de la fusion ARTECA – Spectacle Vivant en Lorraine.

Enfin, à l'instar de la méthode initiée avec le Forum Permanent de la Vie Associative, le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine aurait apprécié d'être associé aux choix des dossiers accompagnés dans le cadre du « coup de pouce » de 430 000 euros en faveur du secteur culture décidé en fin d'année dernière.

S'agissant du secteur associatif, les membres de la Commission se félicitent des arbitrages financiers effectués qui permettent à ce secteur d'être préservé. Ils s'interrogent en revanche sur le maintien à l'avenir d'un haut niveau de proximité de l'action régionale avec des lieux de décisions toujours plus éloignés des territoires. En ce sens, la nouvelle territorialisation des politiques régionales, via les « Contrats de Partenariat Lorraine & Territoires », est de nature à faciliter l'articulation entre les orientations stratégiques régionales et les priorités des territoires.

**Le Président,**

**Lucien GASTALDELLO**

## Avis de la Commission

### Environnement et Territoire

*Séance plénière du 23 janvier 2015*

---

**Objet :** *Budget Primitif 2015*

**Rapporteur :** *Bertrand GOSSELIN*

La Commission *Environnement et Territoire*, réunie le 15 janvier 2015, a pris connaissance des dossiers transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional. Elle remercie à cet égard les deux Vice-présidents et cinq cadres de la Région Lorraine présents, tant pour leur participation active que pour la clarté de leurs explications.

La Commission se félicite que les Parcs Naturels Régionaux de Lorraine disposent désormais d'une charte adaptée qui guidera leur action pour les 12 ans à venir.

De même le soutien en faveur du Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle convention interrégionale du Massif des Vosges constituent un effort important en faveur des espaces naturels emblématiques.

Concernant la ZAC de Bouxières Lesménils, la Commission rappelle les réserves qu'elle avait émises précédemment quant à l'implantation d'une telle zone sur des espaces agricoles ou naturels, qui plus est sur un axe (A 31) déjà fortement saturé.

S'agissant du projet Alzette Belval, la Commission, consciente que l'écart continue de se creuser entre les réalisations lorraines et luxembourgeoises, forme le vœu que le Conseil Régional saura peser pour que du côté lorrain des projets concrets soient mis en œuvre, compatibles et complémentaires avec ceux du Grand-Duché.

Tout en étant consciente que le Conseil Régional ne dispose pas des compétences juridiques nécessaires, la Commission appelle de ses vœux la mise en place d'un pouvoir d'expérimentation qui permettrait de négocier d'égal à égal.

Concernant le maillage territorial, la Commission salue la volonté de la Région d'accroître la desserte en très haut débit.

**La Présidente,**

**Anne PEDON-FLESCH**

# Territorialisation des politiques régionales et Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires - Bilan des CADT et projet de contrat cadre

**Séance plénière  
du 23 janvier 2015**

## Synthèse des avis des commissions *Cohésion Sociale et Environnement et Territoire*

*Séance plénière du 23 janvier 2015*

---

**Objet :** *Territorialisation des politiques régionales et Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires - Bilan des CADT et projet de contrat cadre*

**Rapporteur :** *Sylvie MATHIEU*

Les commissions *Cohésion Sociale et Environnement et Territoire* ont pris connaissance du rapport présentant la nouvelle territorialisation des politiques régionales et le nouveau socle de contractualisation avec les territoires pour la période 2015-2020.

Les membres des commissions tiennent à cette occasion à souligner le soin avec lequel les services du Conseil Régional de Lorraine ont présenté ces nouvelles formes de partenariat avec les acteurs locaux, faisant œuvre de pédagogie, de méthode et de transparence.

D'une manière générale, le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine soutient toute initiative visant à faciliter l'intégration de tous les territoires, y compris les plus éloignés des nouveaux espaces de décisions nés de la réforme territoriale et se félicite du travail engagé depuis des années par le Conseil Régional de Lorraine pour donner du sens à l'action de l'ensemble des acteurs locaux, au bénéfice du développement économique, social et environnemental de la Lorraine.

Après le projet « Lorraine 2020 », auquel le CESEL a grandement contribué et la mise en œuvre des Contrats d'Appui au Développement des Territoires (CADT), le Conseil Régional de Lorraine entame ainsi une nouvelle démarche particulièrement ambitieuse et séduisante, du moins en théorie, visant à mieux articuler les orientations stratégiques régionales et les priorités des territoires.

Démarche ambitieuse qui suscite néanmoins un certain nombre d'interrogations notamment dans un contexte institutionnel en pleine mutation, tant sur le plan de l'organisation des territoires que sur le plan des compétences des collectivités territoriales appelées à être signataires de ces nouveaux contrats.

En effet, les membres des commissions, tout en saluant le travail considérable réalisé pour établir ce nouveau Contrat de Partenariat Lorraine et les intentions louables qui le motivent, s'interrogent sur son bien-fondé et sa force juridique au bénéfice des porteurs de projets, à moins d'un an du renouvellement de l'Assemblée Régionale, qui plus est dans une nouvelle configuration territoriale.

Dès lors une durée de 6 ans semble pour le moins ambitieuse, même si les membres des commissions ont bien conscience qu'il s'agit pour le Conseil Régional de Lorraine de démontrer sa capacité à mobiliser dès à présent, sans attendre la mise en marche de la nouvelle grande région Est, l'ensemble des acteurs locaux.

Perplexité également quant au redéploiement et à la concrétisation des contrats sur les territoires, alors même que certaines têtes de réseaux semblent avoir été oubliées dans la phase préalable de discussion, rendant cette démarche encore difficilement lisible pour bien des acteurs locaux.

Cette nouvelle territorialisation des politiques régionales ne doit pas complexifier l'action publique mais au contraire la rendre plus lisible et efficace.

Les commissions *Cohésion Sociale* et *Environnement et Territoire* seront par conséquent particulièrement attentives aux étapes de la mise en œuvre du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoire, et à sa mise en œuvre sur les 21 territoires de contractualisation retenus.

**Le Président,**

**Roger CAYZELLE**

# Rapport d'exécution 2014 – Pacte Lorraine

Séance plénière  
du 23 janvier 2015

# Synthèse des avis du GT Pacte Lorraine et des commissions

*Séance plénière du 23 janvier 2015*

---

**Objet :** *Rapport d'exécution 2014 – Pacte Lorraine*

**Rapporteur :** *Gilles SCHAFF*

Dans le contexte de mutations économiques auquel la Lorraine fait face, la reconstitution de son tissu productif passe prioritairement par deux défis complémentaires de compétitivité et d'innovation :

- la recherche de nouvelles gammes de produits différenciants ;
- le développement de nouveaux marchés, au-delà de la zone euro.

Pour y parvenir, il convient de mobiliser tout le potentiel industriel, technologique et scientifique autour d'une stratégie de spécialisation intelligente. Le Pacte Lorraine 2014-2016 s'inscrit dans cette logique.

Le 5 avril 2013, le Président du Conseil Régional de Lorraine et le Président du CESEL ont rappelé conjointement au Premier Ministre leur détermination à soutenir et à renforcer le développement industriel de la Lorraine. C'est dans ce cadre que la signature du Pacte Lorraine a eu lieu le 17 septembre 2013.

Le Pacte Lorraine prévoit des aides à l'investissement de 300 millions d'euros sur 3 ans à part égale entre l'Etat et la Région Lorraine.

C'est un élément important de la politique de développement de la Lorraine pour plusieurs raisons. Il met en lumière les grands choix de spécialisation économique qui ont été faits. Sa mise en œuvre repose sur un travail partenarial autour de l'Etat et de la Région. Enfin, il doit créer une mobilisation des entreprises dans leurs projets de développement, mais aussi plus largement des acteurs économiques et sociaux.

Le CESEL s'est engagé dans la démarche du Pacte Lorraine à plusieurs titres. Il fait partie du **Secrétariat Permanent** dont le rôle est de sélectionner les dossiers à instruire. Il a pris part à un **groupe de travail mixte** avec le Conseil Régional suite à la proposition du Président de Région pour faire le point tous les mois sur les avancées du Pacte Lorraine.

## **1. Sur les engagements financiers du Pacte Lorraine**

Ce que font apparaître les éléments du bilan d'exécution du Pacte Lorraine.

- Nombre de projets ou déclarations d'intention enregistrés par le Secrétariat Permanent : 266
- Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un vote en Commission Permanente ou Séance Plénière du Conseil Régional : 167 (63%),
- Nombre de dossiers refusés : 32 (12%),
- Nombre de dossiers réorientés vers d'autres dispositifs : 15 (6%),
- En cours d'instruction : 52 (20%),

### **Montants financiers engagés affichés par l'Etat et le Conseil Régional pour l'année 2014**

<b>Objectif</b>	<b>Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une intervention du CRL</b>	<b>Montant total des projets</b>	<b>Soutien Etat + Région (K€)</b>	<b>Dont Région (K€)</b>	<b>Dont Etat (K€)</b>
<b>Objectif 1 :</b> Vallée européenne des matériaux et de l'énergie	22	<i>n.c</i>	55.250	24.424	30.826
<b>Objectif 2 :</b> Dynamiser les filières d'excellence et d'avenir	72	<i>n.c</i>	11.546	8.378	3.168
<b>Objectif 3 :</b> Démarches innovantes d'attractivité et d'aménagement du territoire	71	<i>n.c</i>	15.917	10.965	4.952
Ing. Financière	2	<i>n.c</i>	10.500	6.000	4.500
<b>Total</b>			<b>93.215</b>	<b>49.769</b>	<b>43.446</b>
<i>Engagements complémentaires</i>	<i>Métafensch+ LIS</i>	<i>n.c</i>	<i>36.400</i>		<i>36.400</i>

Le Conseil Régional de Lorraine a engagé 49,769 millions d’euros et l’Etat 43,446 millions.

En plus de ces interventions, l’Etat affiche deux engagements complémentaires au Pacte à travers les projets LIS (Low Impact Steel) à hauteur de 16M€ et Métafensch à hauteur de 20,4M€.

Les engagements financiers pris en 2014 sont légèrement inférieurs au rythme sous-entendu par l’ampleur du programme de 300 millions d’euros sur une durée de 3 ans, soit un engagement de la part de l’Etat et du Conseil Régional de Lorraine de 50 millions d’euros par an chacun. De plus, certains engagements sont pluriannuels et couvrent une période d’engagement qui va au-delà de l’année 2014.

Le rapport d’exécution ne permet pas de répondre à un certain nombre de questions pour lesquelles le CESEL souhaiterait des précisions :

- Les dossiers pour lesquels l’Etat s’est engagé seul ne sont pas comptabilisés dans le document. Cela nécessiterait un tableau de suivi consolidé entre l’Etat et la Région.
- Quel est le montant total des projets et des effets de leviers (le montant total de l’effet de levier annoncé dans le pacte étant de 1,3 milliard d’euros) ?
- Quelle est la répartition dans chacune des actions des différents objectifs et à quelle ventilation géographique ces investissements correspondent-ils ?

## **2. Sur l’impact social des projets financés dans le cadre du Pacte Lorraine**

Le rapport fait apparaitre un premier bilan de l’impact en termes d’emplois du Pacte Lorraine :

<b>Objectif 1</b> : Vallée européenne des matériaux et de l’énergie	767
<b>Objectif 2</b> : Dynamiser les filières d’excellence et d’avenir	1 018
<b>Objectif 3</b> : Démarches innovantes d’attractivité et d’aménagement du territoire	351
<b>Total</b>	<b>2 136</b>

Etant donné l’état d’avancement variable des projets, ces éléments statistiques sont provisoires et il est difficile d’en tirer des conclusions. Pour mémoire, l’ambition affichée par l’Etat est la création de 16 000 emplois.

Le rapport ne nous permet pas de distinguer ce qui relève soit des emplois créés soit des emplois maintenus.

Un bilan plus précis des aspects sociaux des projets devra être fait (type de contrats, niveaux de formation, ...), notamment en lien avec le groupe de travail mixte entre le CRL et le CESEL et le Comité Lorrain Tripartite. L'estimation des besoins en compétence est par ailleurs un point important du suivi de la mise en œuvre du Pacte Lorraine.

### **3. Sur la mise en œuvre générale du Pacte Lorraine**

#### **3.1 Le Pacte Lorraine a permis la mise en place d'une dynamique de projets en phase avec les défis liés au développement économique de la Lorraine. Ces avancées doivent être consolidées.**

- La **dynamique de projets** est bien réelle avec 266 demandes enregistrées par le Secrétariat Permanent. La communication auprès des décideurs économiques et des chefs d'entreprise doit se poursuivre afin de susciter davantage de dépôts de projets nouveaux pour éviter un risque d'essoufflement de la dynamique.
- 2014 a vu la création ou la consolidation d'un certain nombre **d'équipements structurants** (CEATech, DAVM, IRT, ...). Ces outils au service du transfert de technologie doivent maintenant entrer dans une phase opérationnelle, être mis en cohérence avec les outils existants et des liens doivent être créés avec les porteurs de projet détectés dans le cadre du Pacte.
- Le choix stratégique de faire de la Lorraine la **vallée européenne des matériaux et de l'énergie** correspond aux préconisations du CESEL. Le potentiel économique de la région doit être valorisé et mis en réseau. Le projet d'Atlas, auquel le CESEL a activement participé, doit se poursuivre, il devra être partagé par tous les acteurs du développement économique et élargi aux partenaires transfrontaliers intéressés. Le C2IME (Commissariat d'investissement à l'Innovation et à la Mobilisation économique) doit jouer un rôle dans la mise en réseau des acteurs de la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Énergie.

- Le travail de **consolidation des filières prioritaires** doit se poursuivre. A ce titre, la création de comités stratégiques de filières régionaux est souhaitable pour permettre une mobilisation de l'Etat, de la Région, des acteurs économiques et des partenaires sociaux.

**3.2 Le rapport d'exécution 2014 du Pacte Lorraine ne nous permet pas d'avoir une vision complète du dispositif. Le CESEL souhaite que soient mises à dispositions des informations plus précises pour pouvoir réaliser une évaluation des effets du Pacte Lorraine sous forme de tableau de bord :**

- La répartition des projets par secteur d'activité et territoires ;
- Le nombre d'emplois créés et maintenus ;
- Le caractère partenarial des projets (par exemple : laboratoire de recherche associés aux projets d'entreprise, ...) ;
- Les engagements financiers d'autres partenaires hors Etat/Région (Collectivités Territoriales, BPI, BEI, fonds d'investissement, ...) ;
- L'effet de levier généré par l'intervention au titre du Pacte.

Le CESEL regrette que la présentation du Budget Primitif 2015 ne fasse pas apparaître un fléchage des engagements prévisionnels pour le Pacte Lorraine.

**3.3 En outre, le CESEL attire l'attention du Conseil Régional et de l'Etat sur des éléments qui pourraient favoriser les chances de succès du Pacte Lorraine s'ils étaient mis en place.**

- La sélection des dossiers doit s'appuyer sur une expertise indépendante selon une grille d'évaluation prédéterminée (caractère innovant du projet, aspects financiers, aspects marché, ...).
- Un suivi à tout moment de l'état d'avancement dans le processus de sélection des dossiers doit être rendu possible par un tableau de bord mis à jour en temps réel (voir schéma annexe).
- Le partenariat avec les partenaires sociaux dans le cadre du Comité Lorrain Tripartite doit se poursuivre.

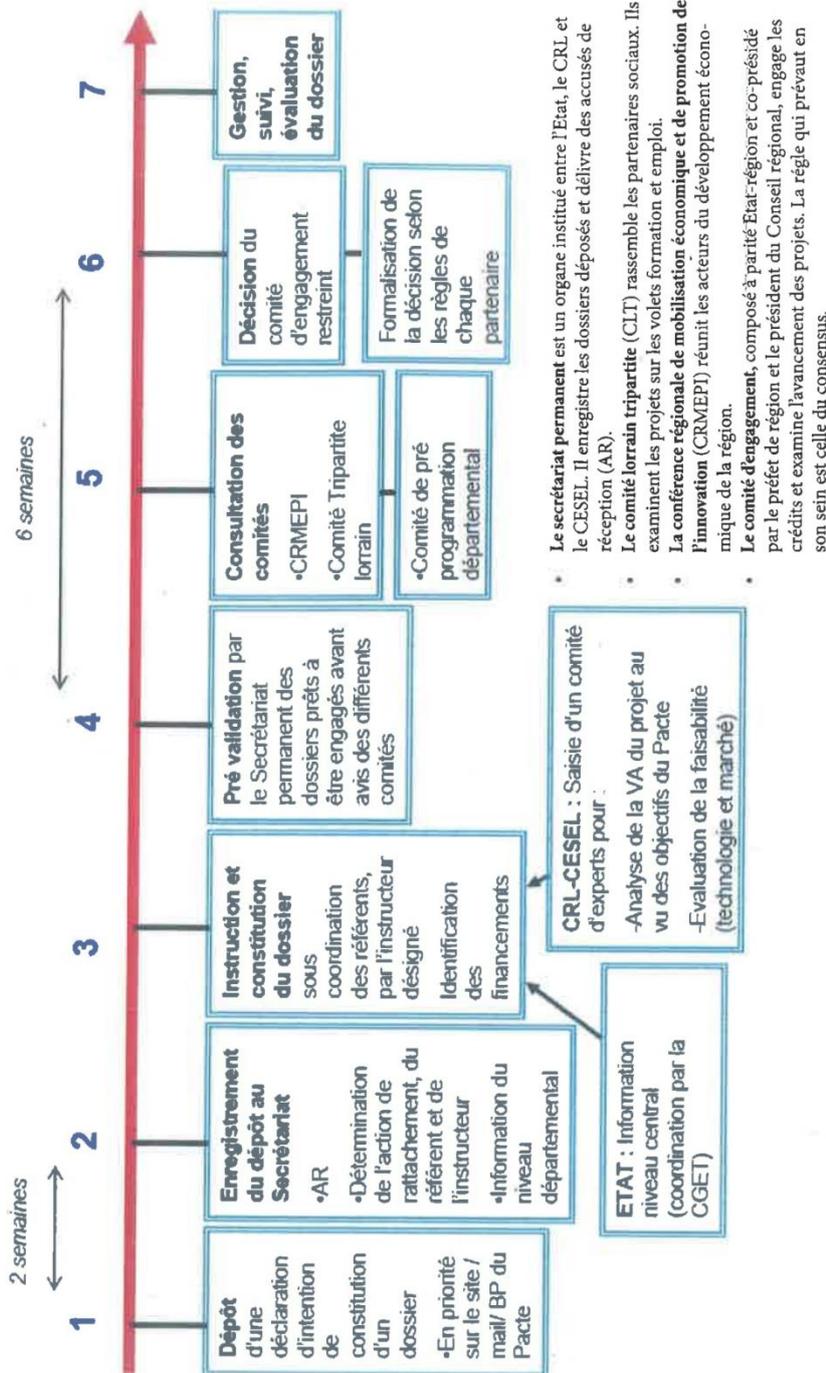
**En conclusion, le CESE de Lorraine continuera à être attentif et engagé aux côtés du Conseil Régional de Lorraine et de l'Etat pour contribuer à la bonne mise en œuvre du Pacte au service du développement économique de la Lorraine.**

**Le Président,**

**Roger CAYZELLE**

ANNEXE

ÉTAPES DE LA LABELLISATION D'UN DOSSIER



- Le secrétariat permanent est un organe institué entre l'Etat, le CRL et le CESE. Il enregistre les dossiers déposés et délivre des accusés de réception (AR).
- Le comité lorrain tripartite (CLT) rassemble les partenaires sociaux. Ils examinent les projets sur les volets formation et emploi.
- La conférence régionale de mobilisation économique et de promotion de l'innovation (CRMIEPI) réunit les acteurs du développement économique de la région.
- Le comité d'engagement, composé à parité Etat-région et co-présidé par le préfet de région et le président du Conseil régional, engage les crédits et examine l'avancement des projets. La règle qui prévaut en son sein est celle du consensus.